

VICTOR HUGO

De l'âme de la patrie, un cri douloureux s'échappe : VICTOR HUGO est mort !

(Du Journal l'Anti-Prussien)

La lettre du président de la République

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE Paris, 22 Mai 1885.

Mon cher Monsieur Lockroy,

Je vous prie, ainsi que Mme. Lockroy et tous les membres de la famille de Victor Hugo, d'agréer l'expression de ma vive sympathie.

Si quelque chose peut adoucir votre douleur, c'est l'immortalité de la France et de la nation civile, c'est l'immortalité du génie qui ne cessera de planer sur ceux qui lui appartiennent.

Croyez, je vous prie, mon cher Monsieur Lockroy, à tous mes sentiments d'affectionné dévouement.

Signé : J. Grévy.

Au Sénat

La séance est ouverte au milieu de la plus grande émotion.

MM. Henri Brisson, Allain-Targé, Demôle et Pierre Legrand étaient au banc des ministres.

Dès que les sénateurs ont pris leur place, M. Le Royer, qui préside, se lève et, d'une voix émue, prononce l'allocution suivante :

Messieurs les sénateurs, Victor Hugo est mort.

Celui qui, depuis plus de soixante années, provoquait l'admiration du monde et le légitime orgueil de la France est entré dans l'immortalité.

Je ne retracerai pas sa vie ; chacun la connaît. Sa gloire n'appartient à aucun parti, à aucune opinion, elle est l'apanage, l'héritage de tous.

Je n'ai qu'à constater la profonde et douloureuse émotion du Sénat et l'unanimité des regrets.

En signe de deuil, j'ai l'honneur de proposer au Sénat de lever sa séance.

Le président du conseil, M. Henri Brisson, monte aussitôt à la tribune et fait la déclaration qui suit :

Le gouvernement s'associe aux nobles paroles du président du Sénat. Comme il l'a dit, c'est la France entière qui est en deuil.

Enfin, le gouvernement aura l'honneur de présenter aux Chambres un projet de loi pour que des funérailles nationales soient faites à Victor Hugo.

Les sénateurs ont immédiatement quitté la salle et la plupart se sont aussitôt rendus à la maison mortuaire pour s'inscrire.

A la Chambre

Dès le début de la séance, le président, M. Charles Floquet, a prononcé le discours suivant, fréquemment interrompu par des applaudissements enthousiastes :

Mes chers collègues, le monde vient de perdre un grand homme ; la France pleure un de ses meilleurs citoyens, un fils qui a enrichi l'antique trésor de notre gloire nationale. Le dix-neuvième siècle n'entendra plus la voix de son contemporain, de celui qui a été l'écho sonore de ses joies et de ses douleurs, le témoin passionné de ses grandeurs et de ses désastres.

Le poète, celui qu'on appelait l'enfant sublime, avait charmé jusqu'à sa mort la jeunesse brillante de ce siècle. Aux heures sombres, le penseur avait soutenu les consciences, relevé les courages. Et dans les dernières années le vaillant aigle nous était revenu, apportant au milieu de nos malheurs et de nos luttes l'esprit de concorde et la bonté de celui qui peut tout comprendre et tout excuser, ayant tout souffert pour la République.

Nous nous étions habitués à la croire immortel dans sa labieuse et indomptable vieillesse ; désormais il vivra dans l'éternelle admiration de la postérité, dans le cercle lumineux des esprits souverains qui imposent leur nom à leur âge.

Victor Hugo n'a pas seulement été et fait resplendir notre langue comme une arme de combat, comme un outil de propagande.

Cette arme, il la vaillamment tenu pendant plus de soixante années contre toutes les tyrannies de la force ; pendant plus de soixante années la propagande de ce héros de l'humanité a été en faveur des faibles, des humbles, des désolés, pour la défense du pauvre, de la femme, de l'enfant, pour le respect inviolable de la vie, pour la miséricorde envers ceux qui s'égarent et qu'il appelait à la lumière et à un devoir.

C'est pourquoi le nom de Victor Hugo doit être proclamé non seulement dans l'enceinte des Académies où s'incrit la renommée des artistes, des poètes, des philosophes, mais dans toutes les Assemblées où s'élabore la loi moderne à laquelle l'illustre dieu de Paris voulait donner pour règles supérieures les inspirations de son génie prodigieux fait de toute puissance et de toute bonté.

M. Brisson vient ensuite, d'une voix émue, déposer un projet de loi relatif aux funérailles du poète :

Messieurs, dit le président du conseil, Victor Hugo n'est plus. Il était entré vivant dans l'immortalité. La mort elle-même, qui grandit souvent les hommes, ne pouvait plus rien pour sa gloire.

Son génie domine notre siècle. La France, par lui, rayonnait sur le monde. Les lettres ne sont pas seules en deuil, mais aussi la patrie et l'humanité, quoique lit et pense dans l'univers entier.

Pour nous, Français, depuis soixante-cinq ans sa voix se mêle à notre vie morale intérieure et à notre existence nationale, à ce qu'elles ont eu de plus doux et de plus brillant, de plus poignant et de plus haut, à l'histoire intime et à l'histoire publique de cette longue série de générations qui à l'harmonie, consolées, embrassées de pitié ou d'indignation, éclairées et échauffées de sa flamme. Quelle âme, en notre temps, ne lui a pas été redevable et des plus nobles jouissances de l'art et des plus fortes émotions !

Notre démocratie le pleure ; il a chanté toutes ses grandeurs, il s'est attendri sur toutes ses misères. Les petits et les humbles chérissaient et vénéraient son nom ils savaient que ce grand homme les portait dans son cœur. C'est tout un peuple qui conluda ses funérailles.

Le gouvernement de la République a l'honneur de vous présenter le projet de loi suivant :

Article premier.— Des funérailles nationales seront faites à Victor Hugo.

Art. 2.— Un crédit de vingt mille francs (20,000 fr.) est ouvert à cet effet au budget du ministère de l'Intérieur, exercice 1885 (chap. 62 : Funérailles de Victor Hugo).

Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources du budget ordinaire de l'exercice 1885.

La presse parle

M. Edmond Magnier commence par les lignes suivantes un article magistralement élaboré dans l'Écrémement.

« Lorsque Henri III regarda, gisant à terre le duc de Guise, il dit : « Je ne le croyais pas si grand ! C'est la même pensée qui me frappe en voyant Victor Hugo couché sur son lit funéraire. Il m'apparaît dans cette grandeur sublime de sa personnalité et de son œuvre que voilà à nos yeux le charme infini de sa bonté familière. Il est plus imposant, plus vaste, plus immense qu'il n'a jamais été par la transcendance et le rayonnement de son génie.

Mr. Auguste Vacquerie s'exprime ainsi dans le Rappel.

« Samedi, il me prenait la main, la serrait et souriait. — Vous vous sentez mieux ? lui dis-je. — Je suis mort. — Allons donc ! Vous êtes très vivant, au contraire ! — Vivant en vous. — Lundi, il disait à Paul Mourice : — Cher ami, comme on a de la peine à mourir ! — Mais vous ne mourrez pas ! — Si ! c'est la mort. Et il ajouta en espagnol : — Et elle sera la très bien venue.

Il acceptait la mort avec la plus entière tranquillité. Toute sa vie il l'avait regardée en face, comme celui qui n'a rien à craindre d'elle. Il avait une telle foi dans l'immortalité de l'âme que la mort n'était pour lui qu'un changement d'existence et la tombe que la porte d'un nouveau monde supérieur.

Mardi, il y a eu un semblant de mieux, et nous avions tant besoin d'espérer que nous avons repris courage. Mercredi, notre confiance est tombée.

Hier, la journée a été moitié oppression et moitié prostration. Le malade, quand on lui parlait, ne répondait plus et ne paraissait pas entendre.

Nous désespérions encore une fois. Tout à coup, vers cinq heures et demie, il y a eu comme une résurrection. Il a répondu aux questions avec sa voix de santé, a demandé à boire, s'est dit soulagé, a embrassé ses petits-enfants et les deux amis qui étaient là. Et nous avons eu encore l'illusion d'une guérison possible.

Hélas ! c'était la dernière clarté que la lampe jette en s'éteignant. Presque immédiatement, la prostration est revenue. Puis, dans la nuit, des accès d'agitation que ne parvenaient pas à calmer les injections de morphine.

Le matin, l'agonie a commencé. Les médecins disaient qu'il ne souffrait pas, mais le râle était douloureux pour ceux qui l'entendaient. C'était d'abord un bruit rauque qui ressemblait à celui de la mer sur les galets, puis il s'est affaibli, puis il a cessé. Victor Hugo était mort.

Il était mort dans la maison devant laquelle, il y a quatre ans, six cent mille personnes étaient venues le saluer, debout à sa fenêtre, un téte malgré l'hiver, portant ses soixante-dix-neuf ans, comme les chloées portent leurs branches. Une foule égale va venir l'y chercher ; mais elle ne l'y trouvera plus il bout.

Il est couché, immobile, pâle comme le marbre, la figure profondément sereine. On se dit qu'il est immortel, qu'il est plus vivant que les vivants, et l'on en a la preuve dans ce grand cri de douleur et d'admiration qui retentit d'un bout du monde à l'autre : on se dit que c'est beau d'être pleuré par un peuple, et par par son seul. Mais n'importe, le soir le gisant, pour ceux dont la vie a été pendant cinquante ans mêlée à la sienne, c'est bien triste !

M. Ernest Renan, dans le Journal des Débats, examine l'œuvre de Victor Hugo et en dégage la philosophie :

« Que se passera-t-il en 1985, quand le centenaire de M. Victor Hugo sera célébré à son tour ? Devant les obscurités d'un avenir qui nous apparaît flume de toutes parts, qui oserait le dire ? Une seule chose est bien probable. Ce qui est resté de Voltaire restera de M. Hugo. Voltaire, au nom d'un admirable bon sens, proclamant que l'on blasphème Dieu quand on écrit servir sa cause en prêchant la haine. M. Hugo, au nom d'un instinct grandiose, proclame un père des êtres, en qui tous les êtres sont frères. Les prêtres feront défaut aux funérailles de M. Hugo. Cela est loyal ; il est mieux valu que les choses se fussent passées avec la même correction aux funérailles de Voltaire. Pour moi, si j'étais le droit de porter la couronne et le rabat d'un d'écrit quelconque et que l'on m'appelât pour donner le dernier adieu à de tels morts, je dirais ce qui, au lieu de versant sur les flammes saintes quelques grains d'encens :

« Frères et sœurs, faites monter, avec cet encens, vos meilleures prières en souvenir de ces grands hommes à qui la façon épurée dont ils se figurent les choses divines n'a pas permis de désirer les chants et les rites ordinaires. Un si fort idéal remplit leur âme qu'ils s'affranchissent de l'immortalité de cette âme, comme l'immortalité de l'âme lui-même. Ils crurent et s'élevèrent au vrai, au bien, à la justice, qu'ils commentent ces apparentes abstractions comme une réelle et suprême existence. Leur langage sur ce point fut celui des plus simples d'entre vous. Ils se plurent à nous dont vous vous servez ; ils évitèrent la faute de beaucoup d'esprits subtils qui, pour ne point paraître comme les siècles crédules, s'extremèrent à chercher des synonymes à Dieu.

M. Paul Daloz, dans le Moniteur Universel, donne un noble exemple de respect et de fidélité par la façon dont il parle de l'illustre ami qui n'est plus :

« Que tout bruit de nos vaines querelles cesse autour de sa tombe. Le silence, cette majesté de l'infini, est un hommage qui lui est dû. Ce simple mot s'adresse à celui qui m'honora de son amitié.

La dernière fois que je le vis, passant affectueusement sa main sur mon épaule, il dit à une personne qui se trouvait là :

« Celui-ci est mon ami. Il est toujours selon mon cœur, s'il n'est pas toujours selon mon esprit. Et encore... ajouta-t-il.

Le poète s'adressait à ceux qui touchent les sommets aux blancheurs immaculées et sonda les abîmes les plus noirs, le Christophe Colomb d'un nouveau monde littéraire nous reste tout entier par ses œuvres.

Mais l'ami ? Comme lui j'ai la ferme croyance que la mort n'est elle-même qu'une forme de la vie ; je me souviens des paroles qu'il me chargea de prononcer sur la tombe de Saint-Victor : Point de telles âmes, la mort est un grandissement de fonction.

Malgré tout, je pleure.

L'Univers, lui, se distingue par une perfidie à laquelle on devait un peu s'attendre, mais qui n'en passe pas moins les bornes de la discussion. On en jugera par les lignes suivantes :

Victor Hugo est mort aujourd'hui. C'est un grand événement, disent nombre de journaux ; ils se trompent et il savent bien. La vérité est que la mort de l'illustre poète cause à Paris, dans certains milieux, une impression de surface, qui sera sans durée comme elle est sans profondeur. C'est justice. Le public, même dans sa partie intellectuelle, ne doit rien de plus à l'artiste, fait-il homme de génie, qui disparaît après s'être survécu. Depuis longtemps Victor Hugo avait terminé son œuvre ; non seulement il l'avait terminée, mais croyant la continuer il la gémit. Et comme il n'avait jamais compté ni parmi les politiques ni parmi ceux qui appelaient superbement « les penseurs », son rôle était fini. Un inconnu le remplacera au Sénat, une médiocrité à l'Institut, et, sauf pour les lettrés, il n'en sera plus question.

Peut-être, à ses derniers moments, a-t-il été touché, peut-être a-t-il reconnu la lumière. Lui qui aimait tant ses vers et qui savait si bien quels étaient les plus nobles, les plus beaux, ne s'est-il pas rappelé ceux qu'il a chanté Dieu, le Dieu vivant, et en se les rappelant n'en a-t-il pas fait une prière ?

Un souvenir qui demande pardon peut sauver l'âme qui s'en va ; espérons que Victor Hugo a eu ce souvenir.

L'acte de décès

Voici l'acte de décès :

Le 22, à trois heures, Victor Hugo, âgé de quatre-vingt-trois ans, né à Besançon (Doubs), membre de l'Académie française, sénateur de la Seine, fils du général Joseph Hugo, veuf d'Adèle Foucher, décédé le 22 Mai 1885, à une heure et demie du soir, en son domicile, 50, avenue Victor Hugo.

L'aposition des scellés a eu lieu vers cinq heures, à la requête de M. Lockroy.

C'est M. Boinot, juge de paix, qui a procédé à cette opération.

Le testament de Victor Hugo

Le testament de Victor Hugo est depuis trois ans entre les mains de M. A. Vacquerie ; il n'a pas encore été officiellement ouvert.

On sait cependant que, à moins de modifications qui pourraient se trouver dans les papiers de Victor Hugo, M. Paul Mourice sera l'exécuteur testamentaire.

Victor Hugo, laisse une somme de quatre millions en France et de quatre-vingt mille livres de rentes sur des actions desouabes de la Banque de Belgique. L'état de sa fortune a été établi ces jours derniers par M. de Rothschild.

Le poète laisse une certaine somme pour la fondation d'un asile qui s'appellera Asile Victor Hugo et sera ouvert aux enfants orphelins ou abandonnés ; il lègue ses manuscrits à la Bibliothèque nationale ; presque tous ces manuscrits sont illustrés de la main même du Maître. Enfin, sauf quelques dons à des serviteurs, il laisse toute sa fortune à ses petits-enfants Georges et Jeanne.

Par une clause spéciale, il n'autorise pas sa famille à disposer de sa dépouille mortelle, qui appartient, disait-il, à son pays. On sait, en effet, que Victor Hugo blâma la conduite du père Gambetta réclamant le corps de son fils.

Le jeudi 2 août 1883, Victor Hugo a remis à M. Auguste Vacquerie, dans une enveloppe non fermée, les lignes testamentaires qui suivent et qui constituent ses dernières volontés pour le lendemain de sa mort :

Je donne cinquante mille francs aux pauvres.

Je désire être porté au cimetière dans leur corbillard.

Je refuse l'oraison de toutes les églises ; je demande une prière à toutes les âmes.

Je crois en Dieu.

VICTOR HUGO.

Legislation Brésilienne sur les marques de fabrique

Depuis notre dernier article paru dans la Revue du 20 mai un fait important a eu lieu ; à la séance du 27 mai de la Chambre des députés a été déposé sur le bureau du Sénat un projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce que nous traduisons ci-après.

PROJET DE LOI

ARTICLE 1^{er} Tout industriel ou négociant a le droit de distinguer ses marchandises ou ses produits au moyen de marques spéciales.

ARTICLE 2. Les marques de fabrique et de commerce peuvent consister en tout ce qui n'est pas prohibé par ce même projet de loi (Article 8), et puisse faire distinguer les objets d'autres identiques ou semblables, de provenance diverse.

Le nom individuel ou la raison sociale, de même que les lettres ou les chiffres, ne pourront servir à cet effet qu'autant qu'ils revêtiront une forme distinctive.

ARTICLE 3. L'enregistrement, le dépôt et la publication dans les termes de la loi, sont indispensables pour la garantie de l'emploi exclusif des susdites marques.

ARTICLE 4. Sera compétente pour cet enregistrement la junta ou inspectoria commerciale du siège de l'établissement, ou du principal d'entre eux, lorsqu'un commerçant ou industriel en possèdera plus d'un de la même espèce. La junta commerciale de Rio de Janeiro sera aussi compétente pour l'enregistrement des marques étrangères et le dépôt central de celles qui auront été enregistrées par d'autres juntas ou inspectorias.

ARTICLE 5. Pour que l'enregistrement puisse être effectué, il faut une pétition de l'intéressé ou de son mandataire spécial, accompagnée de trois exemplaires de la marque et contenant :

1^o—La description de ce qui constitue la marque avec tous ses accessoires et leurs explications.

2^o—La déclaration du genre d'industrie ou de commerce auquel elle est destinée, la profession du requérant et son domicile.

ARTICLE 6. Le secrétaire de la junta ou l'employé de l'inspectoria désigné à cet effet, certifiera — sur chacun des exemplaires le jour et l'heure de leur présentation, et, après en avoir effectué l'enregistrement, en déposera un dans les archives, rendra les autres à la partie intéressée, avec indication de la date et du numéro de l'enregistrement.

ARTICLE 7. La publication de la marque devra se faire, dans un délai de 30 jours, dans le journal destiné à l'insertion des actes officiels du gouvernement général ou provincial ; et le dépôt de l'un de ces exemplaires dans les journaux, à compter de la date de l'enregistrement, lequel sera considéré complet qu'après l'accomplissement de ces formalités.

ARTICLE 8. Est prohibé l'enregistrement des marques qui consistent en l'un des objets suivants, ou le contiennent :

1^o—Armes, armoiries, médailles ou attributs publics ou officiels, nationaux ou étrangers, lorsque ne sera pas exhibée l'autorisation compétente de leur emploi ;

2^o—Mots et expressions généralement employés pour indiquer la nature des produits ou la classe à laquelle ils appartiennent ;

3^o—Nom commercial ou raison sociale dont le requérant ne puisse user légitimement ;

4^o—Indication de localité déterminée ou établissement qui ne soit de la provenance du produit, quand cette indication sera accompagnée d'un nom supposé ou étranger ;

5^o—Mots, images ou allégories renfermant une offense individuelle, ou un outrage à la morale publique ;

6^o—Reproduction d'une autre marque déjà enregistrée pour un produit identique ou semblable.

7^o—Limitation totale ou partielle d'une marque déjà enregistrée pour un produit identique ou semblable et qui puisse être une cause d'erreur ou de confusion pour l'acheteur.

Paragraphe unique. La possibilité de l'erreur de la confusion sera considérée prouvée, toutes les fois que les différences entre les deux marques ne pourront être reconnues sans examen attentif ou confrontation.

ARTICLE 9. Pour l'enregistrement sera observée la marche suivante :

1^o—La priorité du jour et de l'heure de la présentation de la marque établira la préférence pour l'enregistrement en faveur du requérant ; dans le cas où la présentation de deux ou de plusieurs marques identiques ou semblables serait simultanée, celle dont le propriétaire se sera servi ou qu'il aura possédée depuis plus de temps sera préférée, et enfin faute de cette condition, aucune d'elles ne sera enregistrée sans que les intéressés l'aient modifiée.

2^o—S'il y a doute sur l'usage ou la possession de la marque, la junta ou inspectoria décidera que les intéressés doivent venir la question devant la juridiction commerciale ; et elle procédera à l'enregistrement conformément à la sentence rendue ;

3^o— Dans les cas où des marques identiques ou semblables, dans les termes de l'article 8, n. 5 et 6, seraient enregistrées en différents juntas ou inspectorias, celle qui aura priorité de date prévaudra, et dans le cas de simultanéité d'enregistrement, chacun des intéressés pourra recourir à la même juridiction commerciale, qui décidera laquelle doit être maintenue, ou se conformant à la disposition du n. 1 du même article ;

4^o—La junta ou inspectoria à laquelle sera présentée l'attestation d'être pendante l'action à laquelle se réfère le numéro précédent, ordonnera immédiatement la suspension des effets de l'enregistrement, jusqu'à la décision finale du procès ; et cette délibération devra être publiée dans le journal officiel, aux frais de l'intéressé.

ARTICLE 10

Par devant la Cour d'appel du district, un recours pourra être interjeté de la décision refusant l'enregistrement, dans la forme du Règlement n. 133 du 15 Mars 1842.

Pourront user du même recours contre l'admission d'une marque :

1^o—Quiconque se jugera lésé par cette admission, pour une marque déjà enregistrée ;

2^o—L'intéressé, dans les termes de l'article 8, n. 2, 3 et 4 ;

3^o—L'offensé, dans les termes du n. 5, premier partie, du même article ;

4^o—Le promoteur public, dans les termes des ns. 1 et 5, dernière partie, du même article.

Le délai pour l'interposition de ces recours sera de cinq jours, à dater de la publication de la décision, toutefois, si la partie ne réside pas dans la localité où se fera celle-ci, et n'y a pas de mandataire spécial, ce délai ne commencera à courir que 30 jours plus tard.

ARTICLE 11

Ni le manque d'interposition du recours ni le rejet de celui-ci, n'annulent le droit que puisse avoir un tiers dans la forme de l'article précédent, d'interposer une action :

1^o—Pour faire déclarer la nullité de l'enregistrement, s'il a été effectué contre les dispositions de l'article 8 ;

2^o—Pour obliger le concurrent qui aurait droit à un nom identique ou semblable à le modifier de manière à rendre impossible toute erreur ou confusion (Article 8, n. 3, et paragraphe unique)

Paragraphe unique.— Cette action ne pourra être intentée que par la personne qui prouvera possession antérieure de la marque de fabrique ou de commerce, quoiqu'elle ne l'ait pas enregistrée, et sera prescrite, ainsi que celle à laquelle se réfère l'article 8, n. 3, 4 et 5 première partie, si elle n'est intentée dans un délai de six mois à partir de l'enregistrement de la marque.

ARTICLE 12

L'enregistrement prévaudra pour tous ses effets pendant 15 ans, à l'expiration desquels il devra être renouvelé et ainsi de suite.

ARTICLE 13

La marque de fabrique ou de commerce ne pourra être transférée qu'avec l'établissement auquel elle appartient ; et l'annotation respective en sera prise sur le registre, sur le vu d'un document authentique.

Il sera procédé à la même annotation si la marque subsiste, après altération des raisons sociales.

Dans l'un et l'autre cas, la publication exigée par l'article 7 sera nécessaire.

ARTICLE 14

Sera puni de l'emprisonnement de un à six mois, et d'une amende en faveur de l'Etat, de 500\$000 à 3,000\$000, quiconque :

1^o—Reproduira, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, une marque de fabrique ou de commerce d'autrui, sans l'autorisation de son propriétaire ou de son légitime représentant ;

2^o—Fera usage d'une marque d'autrui ou falsifiée, dans les termes du n. 1 ;

3^o—Vendra ou mettra en vente des produits revêtus d'une marque d'autrui ou falsifiée en tout ou en partie ;

4^o—Contrefera une marque de fabrique ou de commerce de manière à pouvoir tromper l'acheteur ;

5^o—Fera usage d'une marque ainsi contrefaite ;

6^o—Vendra ou mettra en vente un produit revêtu d'une marque contrefaite ;

7^o—Fera usage d'un nom ou d'une raison commerciale, qui ne lui appartiendra pas, lors même que ce nom ou cette raison ne ferait pas partie d'une marque enregistrée.

§ 1^o— Pour établir la contrefaçon à laquelle se réfère les ns. 4, 5 et 6, il n'est pas nécessaire que la ressemblance de la marque soit complète ; il suffit, quelles que soient les différences, qu'il y ait possibilité d'erreur ou de confusion, dans la forme de l'article 8, paragraphe unique.

§ 2^o—L'usurpation de nom ou de raison commerciale dont parle le n. 7 sera réputée existante, soit que la reproduction soit intégrale, soit qu'elle comporte, des additions, omissions ou altérations parvu qu'il y ait la même possibilité d'erreur ou de confusion de la part de l'acheteur.

ARTICLE 15

Sera puni d'une amende de 100\$000 à 500\$000, en faveur de l'Etat, quiconque :

1^o—Fera usage, sur une marque de fabrique ou de commerce, d'armes, armoiries ou attributs publics ou officiels, nationaux ou étrangers, sans une autorisation en règle ;

2^o—Fera usage d'une marque qui offense la morale publique.

3^o—Fera usage d'une marque de fabrique ou de commerce contenant l'indication d'une localité ou d'un établissement autres que celle ou celui de la provenance du produit, lorsque cette indication sera accompagnée d'un nom étranger ou supposé ;

4^o—Vendra ou mettra en vente une marchandise ou un produit revêtu de marques dans les conditions des ns. 1 et 2 de cet article ;

5^o—Vendra ou mettra en vente une marchandise ou un produit dans les conditions du n. 3.

ARTICLE 16

Sera puni des peines de l'article 237, combiné avec l'article 230 du code criminel, quiconque fera usage d'une marque contenant une offense personnelle, et vendra ou mettra en vente des objets revêtus d'une telle marque.

ARTICLE 17

L'action criminelle contre les délits prévus dans les ns. 1, 2 et 4 de l'article 15 sera intentée par le promoteur public de la comarca où seront trouvés les objets revêtus des marques auxquel les se réfèrent ces numéros. Sont compétents pour intenter la même action contre les délits prévus par les ns. 3 et 5 du même article tous les industriels ou négociants résidant dans le lieu de provenance, et le propriétaire de l'établissement faussement indiqué ; et l'offensé, dans le cas des articles 14 et 16.

ARTICLE 18

La récidive sera punie du double des peines établies par les articles 14, 15 et 16.

ARTICLE 19

Les peines susdites n'exemptent pas les délinquants de la responsabilité pour dommages intérêts, que les intéressés pourront réclamer devant la juridiction compétente.

ARTICLE 20

L'intéressé pourra requérir :

1^o—La saisie et la mise en dépôt des marchandises ou produits revêtus d'une marque falsifiée ou contrefaite, ou qui indique une fausse provenance, dans les termes de l'article 8, n. 4.

SECTION COMMERCIALE, FINANCIERE ET MARITIME

Marché monétaire du 3 au 10 Juin 1888 inclus

FONDS PUBLICS ET VALEURS COTEES	VALEURS COTEES	NUMERO DE TITRES	DEBENUS	DEBENUS	DEBENUS	CAPITA NOMINAL
Souverain d'or	7 000	134380				
Obligations :						
Navigation :						
Général 6 1/2	107 1/2	1.090	1.000	120	78000	2008
Provinc. de R. de Jan.	22	105	500	2108	8 1/2	2008
Emp. nation. de 1868.	1.338	1.000	Amazon Steam Navigat.	105	115	L. 15
Dito de 1879.	1.908	1.000	Fluvial Esp. Sant. Ceara	85	85	L. 20
Provinc. de R. Q. de S.	96	1.000	Nacional Navig. a Vap.	2303	148000	2008
Prov. Espirito-Santo.	90	515	Dito 2 ^a serie	1163	48000	2008
			S. João da Barra et Camp	2008	4	2008
			Iguape	185		
Banques :						
Letres hypoth. B. Brésil	1008					
d. B. Prédial	120	64				
du Brésil, actions	465	258				
Rural e Hypothécaire	50	284				
Comm. de R. de Jan.	160	238				
Engl. Limited	1008	8				
Industrial e Merc.	210	210				
Mercantil de Santos	10	250				
Prédial	608	68				
New London and Brasilian, Limited	10	10				
Banco Auxillar	105	1708				
Banco do Comercio	160	232				
Agr. Past. Ind.	14	63				
Chemins de fer :						
Macahé e Campos	1008	38				
Dito, Debentures	3	77 1/2				
Paulista	2508	108				
Sorocabana	200	55 1/2				
Dito, Debentures	508500	61 1/2				
Santa Isabel de Rio Pr.	1108					
Debentures	192	7				
Leopoldina (actions)	40	138				
Dito, Debentures a 50	80	325				
Dito, oblig. de prêt	1.372	169				
Niterohyense	nom.					
Campos e S. Sebastião	30	160				
S. Paulo et Rio Jai	58000					
Dito, avec droit a sub.	15	208				
Dito, subsidiaria	2008					
União Valenciana	2008					
Mogiana	283500	108500				
Dita, Debentures	2028	7 1/2				
Oeste Minas	1508	54000				
Dita, Debentures	1958	8 1/2				
Carangola	1358	5 1/2				
Grião Pará	30	2308				
Dito, Debentures	300	93 1/2				
Pirahyense	1508					
Tramways :						
S. Christovão	368	3058				
Jardim Botânico	320	1408				
S. Paulo	1308	48000				
Pernambuco	25	91 1/2				
Pelotas	38					
Porto-Alegre	1008	54000				
Villa-Isabel	10	2258				
Carris Urbanos	314	2598				
Dito, Debentures	108 1/2	6 1/2				
Carris de Niterohy deb.	1808					
Navigaion :						
Brazileira de Navegaçao	90	3058				
Espirito-Santo et Camp.	1908	88000				
União Niterohyense	nom.					

	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Sur Londres 90 1/2	18 1/2	18 1/2		18 1/2	18 1/2	18 1/2	18	18			17 7/8	18	17 7/8	17 7/8
par 18														
Sur Paris 90 1/2	525-523	525-523	jour	525-523	525-523	527-525	528-526	529-526	529-526	jour	528	533-530	532-530	532-530
par franc.														
Sur Hamb. 90 1/2	649	649		649	649	653	653	653-651	653		654	658-657	658-657	658-657
par mark.														
Sur l'Italie 3 1/2	530-529	530-529	féric	530-529	530-529	532-531	531	533-531	533-531	féric	534	537-536	537-536	537-536
par lira.														
Sur Portug. 3 1/2	297-295	297-295		297-295	297-295	298-295	298	299-298	299-298		299-298	301-300	301-300	301-300
par dollar.														
Sur New-York 3 1/2	2800-2790	2800-2790		2800-2790	2800-2790	2820-2810	2820	2820-810	2820-810		2830	2840	2840	2840

Marché de Café du 3 au 17 Juin 1888

	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	TOTAL	MOYENNE	
Entrées en sacs de 60 kilog.	6.186	4.399	4.711	6.688	4.623	6.616	4.708	11.097	7.401	5.408	11.454	7.707	11.913	6.829	12.555		112.415	7.494	
VENTES POUR																			
Etats-Unis	15.604			13.043	3.475			474	4.350	5.000	067	3.424	6.616		3.471	1.262	2.374		60.000
Europe	1.853			3.675	5.324			3.046	3.297	3.594	4.440	3.116	2.781		2.072	6.774	9.314		48.286
Cap. de B.-Esp.					3.000														3.000
Divers	22			2.337	890				1.235	379	627		125			54	1.000		6.669
Totaux	17.479			19.055	12.659			3.520	8.882	8.973	6.034	6.540	9.522		5.543	8.090	12.688		119.015

	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	TOTAL	MOYENNE	
STOCK AU DERNIER JOUR.																		168.000 SACS.	
COURS OFFICIEL																			
Lavé	463-585																	463-585	
Fin et super.	Nominal																	Nominal	
1 ^a boa	449-463																	449-463	
1 ^a Regular	422-435																	422-435	
2 ^a ordinaria	381-401																	381-401	
2 ^a boa	347-367																	347-367	
2 ^a ordinaria	309-326																	309-326	
Capitania																			
Facolha																			

Mouvement du port de Rio de Janeiro durant la quinzaine.

NOME DES NAVIRES	NATIONALITE	CATEGORIE	TONNAGE	DATE DE L'ENTREE	VENANT DE	DUREE DU VOYAGE	COMPAGNIES	CHARGEMENT	DATE DE LA SORTIE	DESTINATION	CHARGEMENT
Rio	Alle.	Vapeur	1.294	3	Rosario et Sant.	19 jours	Edward Johnston & C.	Diverses 1.423 s. c.	5	Hambourg.	2.250 s. c.
Holstein	"	"	1.120	"	"	"	Wille Schimlinsky & C.	"	6	Trieste.	14.119 s. c.
Buenos-Ayres	"	"	1.589	11	Santos	17 jour	Edward Johnston & C.	10.500 s. c.	13	Hambourg.	13.340 s. c.
Berlin	"	"	1.637	12	"	17	Herm. Stoltz & C.	5.600 s. c.	13	Brême.	5.576 s. c.
Valparaiso	"	"	1.567	13	Hambourg.	23 jours	Edward Johnston & C.	Diverses	15	Santos.	8.859 s. c.
Pernambuco	"	"	331	"	"	"	M. P. C. Dreu.	"	3	Camocim.	En lest.
Hermann Behrend	"	"	301	"	"	"	Water Hime & C.	"	7	Tybie.	"
Hélie	"	"	379	"	"	"	M. G. Uken.	"	17	S. Thomaz.	En lest.

IMPORTATION

Liste des chargeurs de café du 2 au 10 Juin 1888 inclus.

DENOMINATION	UNITE	MAXIMUM	COULES	ARRIVAGES DE LA SEMAINE	CHARGEURS	EN SACS 60 KILOG.
Allumettes Jonkoping	Grosse	25180	314	c.	Ed. Johnston & C.	22.173
Etibo	"	18540	"	"	Arbuckle Brothers & C.	12.955
Soeurs - Denagry Isigny	B. 459 g.	18380	"	"	Wille Schimlinsky & C.	12.349
Société Fermière d'Isigny	"	18120	186	c.	Hard Rad & C.	9.009
E. Cresta, marque Etoile	"	18080	"	"	Phipps Irmãos & C.	8.849
Modeste Gallone	"	18080	"	"	Beria Cotrim & C.	6.878
Bière - Basa de Ilheus & Bel	Dons	18080	"	"	John Bradshaw & C.	6.836
Basa Burke	"	78400	139	b.	Ed. Pecher & C.	5.375
Basa Tenent	"	68000	"	"	William Ford & C.	4.461
Autres marques anglaises	"	68000	608	c.	J. F. de Lacerda & C.	4.350
Allemande: Banderla	"	78250	"	"	Ang. Leuba & C.	4.240
Société Lyckholm	"	73750	"	"	J. W. Doane	4.094
Carlsberg	"	78250	"	"	C. W. Gross & C.	3.301
Bergedorf	"	78250	"	"	Gustavo Trinks & C.	3.149
Müller	"	81100	12.210	b.	Norton Megaw & C.	3.122
Ciment de Boulogne	Bar.	198000	4.898	t.	Le Coq Oliveira & C.	2.430
Charbon de terre Cardiff	Ton.	198000	"	"	Prades & Filho	2.028
Cognac - Marie Brizard & Roger	Dons	408000	1	b.	Florita e Tavolara	1.775
J. F. Saucy	"	168000	553	c.	Mac Kinnell & C.	1.500
Müller Frères	"	189000	"	"	Em. Cresta & C.	1.350
Gilles Arache	"	178300	"	"	Andrew Muir & C.	1.240
Essence de Térébenthine	Kg.	4460	"	"	Harmann & C.	1.038
Farine de Froment	"	218500	110196	"	Zenha Ramos & C.	800
Baltimore 1 ^a	Bar.	208000	"	"	P. S. Nicolson & C.	750
Richmond 2 ^a	"	218500	2485	a.	Ed. Ashworth & C.	669
Gallego	"	178300	"	"	Leonel de Carvalho	600
Fromage	Un.	39200	029	c.	J. N. de Vincenzi & C.	509
Gmitre Foklak	Dons	128400	150	c.	William Penfold & C.	483
Graisés de Parc Americain	Bar.	248500	24	b.	Karl Valais & C.	350
Huile d'Amendes doceas	459 g.	8470	4.501	b.	Viava Leone Miranda	320
d'Olive	Kg.	18500	2	b.	João José dos Reis & C.	313
de Maizol	D 1/2 lit.	128000	119	c.	Fernandes Tavares & C.	301
de A. Paget	"	108000	11	b.	Hime Zenha & C.	200
de A. Fortugal	"	4008	154	c.	Henry Rogers & Sons	192
Morce Sèche e Bonilha	Pipe	264000	"	"	F. B. M. Tupim	50
Poudre de Singapoor	Calase.	278000	30	a.	Divers	2.346
Pates d'Italie: G. Benarago	Kg.					

COTAÇÕES DOS CAFÉS DO BRAZIL NOS MERCADOS ESTRANGEIROS DURANTE A ULTIMA QUINZENA

Table with columns for Designação, Denominação local de diversas qualidades, Unidade local, Cotações fura os ditos, Valor correspondente por @ em moeda brasileira ao Cambio do dia, Despesa proporcional por @ de se o Embarque no Brasil até a venda em 1.ª Mão, Preço aproximativo pelo qual deveria comprar-se no Brasil para ser em relação com as cotações d'alem-Mar.

Nota — So as columnas 1, 2, 3, 4 e 5 devem ser consideradas matematicamente exactas, os algarismos das columnas 6, 7, 8 e 9 variando por diversas despesas usas que não podemos rigorosamente avaliar.

Miscellanées
L'exercice financier 1883-84 pour l'Empire du Brésil présente les résultats suivants:

Diverses dépenses ou recettes sujettes à vérification postérieure réduiront le déficit définitif pour l'exercice 1883-84 à 18.708.859\$276.

Les résultats que présentera l'exercice courant seront encore plus défavorables bien qu'ils ne puissent être évalués qu'arbitrairement.

Cette dépréciation extraordinaire sans précédent jusqu'ici s'explique par la diminution de l'importation résultant de l'épidémie du choléra qui a sévi en Europe et par la baisse simultanée des cours de nos principaux articles d'exportation: café, sucre et caoutchouc.

Cette diminution justifiée dans les recettes et supposant que les dépenses ne soient pas supérieures à celles relevées pour 1883-84, le déficit présenté pour 1884-85 ne sera pas inférieur à 18.300 milles contos.

Ce sont là nos chiffres. Le Journal de Commercio est plus pessimiste, que nous et termine un article savamment élaboré en disant:

Une augmentation dans les dépenses ne serait justifiée que dans le cas où l'existence ou l'honneur de la nation seraient menacés.

On lit dans le Journal de Notícias de Bahia, du 7 et 8: Notre actif et infatigable inspecteur en chef des douanes, Mr. Hasselmann a effectué aujourd'hui la saisie d'un lot de brillants qui devaient être passés en contrebande.

Lors de la visite effectuée à bord du vapeur français Girondo entré le même jour et venant de Bordeaux avec escale à Pernambuco, l'inspecteur des douanes eut des soupçons sur un groupe de passagers qui prenaient place dans une baraque et se rendaient à terre.

L'inspecteur fit suivre l'embarcation et l'obligea à aborder au ponton de la douane, invitant tous les passagers à y débarquer et procédant à la visite des bagages il n'eut que le résultat négatif.

Malgré les protestations faites par les intéressés et peut-être à cause d'elles, l'inspecteur des douanes fit les soupçons allégués, se décida à une nouvelle perquisition, obligeant un passager du nom de J. L. à se deshabiller complètement, ce qui permit de découvrir entre les parties charnues qui terminent les reins, un volume de quelques centimètres de longueur (entre autres nodules) de quelques centimètres de diamètre.

Pris sur le fait, Mr. L... tenta un parut tenter de se jeter à l'eau, ce à quoi il ne put parvenir. Intimidation fut faite aux autres passagers d'avoir également à se deshabiller.

Cette mesure ne fut pas mise à exécution et ne fut pas reconnue nécessaire, car à ce moment un passager tira de sa poche un paquet d'un volume égal à celui qui venait d'être saisi et qu'il déclara lui avoir été confié par L... à qui il devait le remettre à terre.

Cette assertion étant démentie par celui-ci, le passager menaçant se jeta à la gorge de L... et l'eut étrangement saisi par le cou, les assistants et autres passagers qui amenerent que ce n'était que pour rendre service à L... que le passager en question s'était chargé du paquet de brillants.

Mr. L'inspecteur Haneimann fit dresser un procès-verbal qui fut signé par tous les assistants, et la mise en détention provisoire fut ordonnée par le même fonctionnaire.

Le Journal de Notícias de Bahia, entre dans d'autres considérations, qu'il ne nous paraît pas utile de relever. Ce qui nous paraît impartable, c'est de voir des négociants s'exposer ou exposer leurs commettants à des risques qui compromettent, à la fois la fortune et l'honorabilité de maisons dont la moralité devrait constituer tout le crédit.

Il nous faut rappeler ici que les droits de douane sur les pierres précieuses de toute nature, ne sont fixés qu'à 2 1/2 (deux pour cent de la valeur) plus 60 0/0 de droits additionnels.

Il a été déclaré à la douane de Rio de Janeiro durant l'exercice 1883-84 une quantité de 4,387 grammes, 5 deci. qui a été évaluée à rs. 671.675\$000 (six cent soixante et onze contos six cent soixante quinze milreis) soit 153\$088 Keis (cent cinquante trois mil quatre vingt huit reis) par gramme ou au change de 500 Keis par franc, 306 francs et 17 centimes par gramme.

Nous savons bien que les 2 1/2 de cette somme portent sur les pierres précieuses de toute nature, mais encore une fois nous ne comprenons pas quelle rage peuvent avoir les négociants à s'exposer à des désagréments et à des préjudices tels que ceux qui vient de subir Mr. J. L. L...

M. Charles Hoffmann, notre compatriote, important négociant de la place de Paris et correspondant commercial de la Gazette de Notícias de Rio de Janeiro, se trouve actuellement de passage dans cette ville.

M. Hoffmann voyage en touriste et parcourt les Etats de l'Amérique du Sud.

Nos compliments de bienvenue.

Télégramme hebdomadaire

ENVOYÉ PAR L'ASSOCIATION COMMERCIALE DE RIO DE JANEIRO A NEW-YORK

13 Juin 1885

Café

Stock à Rio au matin 152.000 Sacs

Arrivages le 12 6.000

Ventes pour les Etats-Unis durant la semaine 21.000

Dito dit l'Europe dit 23.000

Embarquements pour les Etats-Unis, durant la semaine par navires à voiles 16.000

Dito dit dit par 2 vapeurs 0.000

Embarquements pour l'Europe et autres pays durant la semaine 48.000

État du marché ferme

Change sur Londres (particulier) 181/8

Fré pour les Etats-Unis (par vapeur) 30 c. et 5 1/2

Fré pour les Etats-Unis (par voiler) 15 shill

Cours
1.ª regular Rs. 4300 p. 10 Kg. dépenses et frét par vapeur comprises équivalent à 2.ª bon 38600 p. 10 kg. dépenses et frét par vapeur 79/16

Stock à Santos, au matin 190.000 sacs
Arrivages de la semaine 35.000
Ventes pour les Etats-Unis durant la semaine 3.000
Embarquements pour toutes destinations Dito pour les Etats-Unis durant la semaine 16.000

Fonds publics

Table with columns for A LA BOURSE DE PARIS, Rentes françaises, Concomités anglais, Belge, Autriche, Hongrois, Egypte, Etats-Unis, Pagarés, Peruvien, Pontifical, Portugal, Russie, Dette ottomane.

TAUX DE L'ESCOMPTE

Table with columns for Banque de France, Londres, Amsterdam, Allemagne, Saint-Petersbourg, Vienne, Bruxelles, Madrid, Italie.

FONDS PUBLICS BRÉSILIENS A LA BOURSE DE LONDRES

Table with columns for Emprunt 1863, 1865, 1875, 1879, 1883.

Mortalité à Rio de Janeiro durant le Mois de Mai 1885.

D'après le bulletin de la Junta Central d'Hygiène on compte 866 décès se divisant ainsi sur une population de 420.000 habitants:

Table with columns for Quant aux maladies: Fièvre jaune, intermittentes et remittentes, Pernicieuse, Typhoïde, autres caractères, Variole, Pneumonies et broncho-pneum, Tubercules pulmonaires, Dito méésentériques, Autres affections de l'appareil respiratoire, Congestion et apoplexie cérébrale, Affections de l'appareil digestif, Morts-violentes, Dito nés, Tétanos des Nouveaux-nés, Lésions du cœur, Autres affections de l'appareil circulatoire, Dysenterie, Convulsions, Autres affections de l'appareil cérébro-spinal, Erysipèle, Diarrhée, Affections du foie (sigudo), Rougeole (Sarampão), Lymphatites, Autres causes.

Quant à la nationalité, ces décès se divisent ainsi:

Table with columns for Nationaux, Etrangers, Nationalité ignorée.

Quant au sexe:

Table with columns for Masculin, Féminin, Ignoré.

Quant à l'âge:

Table with columns for Au dessous de 7 ans, de 7 à 25 ans, de 25 à 40 ans, de 40 à 55 ans, de plus de 55 ans, âge ignoré, décédés à domicile, dans les hôpitaux civils, militaires, en mer, Voie publique, Ignoré.

La moyenne de la mortalité a donc été du 1.ª au 31. Mai 1885 de 27.9355 par jour.

N. 374 CIRCULAIRE DE HENRI DAVID COURTIER MARITIME PAR STEAMER CONGO

Rio de Janeiro, le 7 au 20 Juin 1885

Table with columns for COURS DES FRÈTS, Havre, Bordeaux, Marseille, Hambourg, Londres, Anvers, Lisbonne, Canal.

ARRIVAGES D'EUROPE

Table with columns for De Liverpool, De Gènes, De Bordeaux, De Fiume, De Marseille, De Hambourg, De Londres, De Southampton, De Liverpool.

SOITIES POUR L'EUROPE

Table with columns for Hambourg le 5 Juin, Berla, Cotrim & C, Ed. Johnston & C, A pris à Santos, Hambourg le 13 Juin, Le Coq Oliveira & C, Gustavo Trinks & C, W. Schmilinsky & C, Mac Kinnell & C, N. Megaw & C, Phipps Brothers & C, Kern Hayn & C, J. Bradshaw & C, Ed. Johnston & C, A pris à Santos, Liverpool le 12 Juin, Fhipps Brothers & C.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Table with columns for Négociants, Importation, Exportation, Consignation, RIO DE JANEIRO, BONNIARD FRÈRES, K. VALAIS & C, EMANUELLE CRISTA & C, HARTWIG WILHELMSEN & C, KLINGELHOFFER & C, MAGALHÃES, DESMARAIS & C.

Table with columns for Genes le 13 Juin, Berla Cotrim & C, Fiorita & Tavolara, Ed. Johnston & C, Karl Valais & C, Berla Cotrim & C, Ed. Johnston & C, Kern Hayn & C, Divera (Naples), Divera & Tavolara, Fiorita & Tavolara, A pris à Santos, Havre le 12 Juin, J. F. de Lacerda & C, Anguste Leuba & C, Phipps Brothers & C, Auguste Leuba & C, G. Potey Hubert & C, E. de Saint Denis & C, Phipps Brothers & C, A pris à Santos, Havre le 12 Juin, J. F. de Lacerda & C, A pris à Santos, Trieste le 6 Juin, Wille Schmilinsky & C, Ed. Johnston & C, P. S. Nicolson & C, J. Bradshaw & C, C. W. Gross & C, J. F. de Lacerda & C, Hamann & C, Norton Megaw & C, Genes, le 8 Juin, Prader & fils, C. W. Gross & C, J. Bradshaw & C, Berla Cotrim & C, Centro Lavoura e Comercio, Berla Cotrim & C, J. N. de Vicenzi & Fils.

Service des paquebots-poste entre Rio de Janeiro et les pays d'outremer

Table with columns for COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES, CHANGERS REUNIS, SOCIETE GENERALE DE TRANSPORTS MARITIMES, ROYAL MAIL STEAM NAVIGATION COMPANY, PACIFIC STEAM NAVIGATION COMPANY, LIVERPOOL BRAZIL & RIVER PLATE MAIL STEAMERS, UNITED STATES & BRAZIL MAIL S. S. C., HAMBURG-SEDERIKANISCHE DAMPSCHIFFFAHRTS-GESellschaft, SERVICE POSTALE ITALIANO, COMPAGNIA NACIONAL DE NAVEGACAO A VAPOR, NAVIGAZIONE GENERALE ITALIANA.

ZULLIO & C.—44 Rua da Alfandega. HAMANN & C.—13 Rua da Candelaria. MOURA DA SILVA & C.—18 Rua d'Alfandega. R. CONTREVEILLE.—101 Rua S. José. SMITH & YOUNG.—62 1.ª de Março. BERNACCHOT & CONTREVEILLE.—34 R. de Santa Luzia. H. DESROSIERS & C.—88 Rua do Hospício A L'OPERA-MODES.—M. Douvry, 112 Rua do Ouvidor.

PROVINCES DU BRÉSIL
DAMIA—Conde filho. PERNAMBUCO.—H. Burle & C. —Charles Playm & C. S. PAULO.—Fenill & C. SANTOS.—D. Levrero & C. RIO GRANDE DO SUL.—Cademartori & C. COCOTIBA (Paraná).—M. Soares Gomes.

ANNONCES

RHEUMATISME

Essencia depravativa concentrada de caroba miuda, aprovada pela Exma. Junta de hygiene publica. Este excellente medicamento cura radicalmente, em poucos dias, o rheumatismo antigo e moderno, e todas as dores rheumaticas, E' facil de tomar, tem pouco resguardo, e o seu effeito e' certo. Frasco, acompanhado de uma instrução, 2\$ vende-se unicamente na pharmacia Raspail, rua da Assembléa n. 78.

ON OFFRE

à un négociant ou à un ou deux employés de commerce ou de banque, un appartement meublé ou non, composé de trois pièces parfaitement claires et aérées.

Quartier tranquille entre le Cattede, Botafogo et Larangeiras dans une petite famille étrangère.

Indépendance complète—Service—Bains de pluie et baignoire—Bains de mer à proximité—Vue splendide. Conditions de prix des plus favorables.

Pour informations—Bureaux de la Revue Commerciale, Financière et Maritime.

2 RUA NOVA DO OUVIDOR 2

CAMBIO UNIVERSAL

30—RUA PRIMEIRO DE MARÇO—30

Emilio WORMS

ON CHANGE TOUTE ESPÈCE DE MONNAIE

On achète l'or, l'argent et les pierres fines, ainsi que les reconnaissances du Mont-de-Piété à des prix plus avantageux que dans n'importe quelle autre agence.

GELD WECHSLER

TOSSES

bronchites, coqueluche, deluxos, roquidão, tosses nervosas e rebeldes, deluxo asthmatico e todas as molestias do peito, etc.: cura rapida pelo xarope peitoral de Desessartz e alcatraz da Noruega. Frasco, 1\$, dazia 10\$ unicamente na rua da Assembléa n. 78, pharmacia Raspail. Recommenda-se muito ao respeitavel publico este excellente preparado.

PREMIO MAIOR 500:000\$000 3ª GRANDE LOTERIA DA CORTE EM FAVOR DO FUNDO DA EMANCIPAÇÃO PREÇO DE CADA BILHETE 10\$000 S. Ex. o Sr. ministro da fazenda determinou que a extracção desta grande e importante loteria tenha lugar no dia 28 DE SETEMBRO DESTA ANNO LEI DO RIO BRANCO Os bilhetes desta loteria achão-se à venda na Thesouraria das loterias da corte à 22 RUA DA ALFANDEGA 22 L'Administration de la Revue Commerciale, Financière et Maritime se charge de faire parvenir les billets aux personnes qui en feront la demande par lettre affranchie.



FUMOS DESFIADOS



Importante sortimento de todas as qualidades e para todos os preços preparados unicamente

NA

IMPERIAL FABRICA A VAPOR DE JOSÉ FRANCISCO CORRÊA & C.

76 RUA SETE DE SETEMBRO 76

Manufactores dos seguintes fumos, especialidades em pacotinhos de 50 grammas

Todas estas especialidades estão á venda nas principais charutarias da côrte e provincias.

Exigir nossa marca

VEADO



Fumo Caporal Veado, fraco.
Fumo Imperial, fraco e deli-
cioso, superior a qualquer fumo
estrangeiro.
Fumo Caporal Baiano, fraco.
Fumo Araxá, forte.
Fumo Especial, forte.
Fumo Goyano puro, forte.
Fumo Rio Novo, forte.
Fumo Pomba, forte.
Fumo Ouro Preto, forte.
Fumo Amore, 36 grammas.

Todas estas especialidades estão á venda nas principais charutarias da côrte e provincias.

Exigir nossa marca

VEADO



AO BALIZA

Grande alfaiataria, especialidades em casacas, fardamentos militares, collegiães, corcêo e estrada de ferro. A' testa deste bem montado e antigo estabelecimento achão-se dous habéis contra-mestres promptos a satisfazer o gosto mais apurado.

Costumes de esmola de côr ao alcance de todas as bolsas, de 25000 para cima (feito sobre medida).
Apromptão-se roupas para luto em 8, 12 e 24 horas.
Enorme sortimento de roupas feitas proprias para a estação, como seção: sobretudo de panno piloto, dltos finos forrados de seda, nacionaes e francezes, jaquetões, etc., etc.

F. A. Freire de Andrade, proprietario.

84 RUA DO HOSPICIO 84

TELEPHONE N. 885

CHAPÉOS

O proprietario da bem popular chapelaria de Londres, á rua Sete de Setembro n. 82, e da chapelaria Americana, á rua dos Ourives n. 72, participa ao publico que, tendo grande numero de fazendas de seu commercio em deposito, resolveu desta data a 31 de Julho fazer grandes abatimentos nos preços de todos os chapéos e artigos concernentes.

Para facilitar ao publico, adoptou-se desde já o systema de **exposição permanente com os preços marcados nas fazendas**, podendo por este systema uma criança comprar, sem receio de ser enganada.
Recomendo pois, aos interessados nestas vantagens não comparem chapéos sem visitarem primeiro á chapelaria de Londres, á rua Sete de Setembro n. 82, e á chapelaria Americana, á rua dos Ourives n. 72, **Rio de Janeiro.**

LEPTOLOBIUM ELEGANS

SOLUÇÃO ANTI-NEVROTICA

Experimentalmente estudada pelos Drs. Cândido Barata, Eduardo Guimarães e Domingos Niobey—Privilegiado pelo Governo Imperial, approved e autorizado pela Junta Central de Hygiene Publica do Imperio.
Eficaz na cura da enxaqueca, da coqueluche, da asthma, da hysteria, da hystero-epilepsia, da eclampsia, da chorea, de tetano e da Dysmenorrhia.

Acha-se á venda no unico deposito—Drogaria e Pharmacia de

A. PEREIRA GUIMARÃES

64 RUA PRIMEIRO DE MARÇO 64

FARINHAS DE TRIGO

MOINHO FLUMINENSE

187 RUA LARGA DE S. JOAQUIM 187

ESCRITORIO CENTRAL.

1 RUA DO HOSPICIO 1

As commercio da côrte e das provincias em geral e aos Srs. padeiros em particular notificamos que, havendo quem procure por bom preço saccos vazios, já usados, com a marca do nosso estabelecimento, para enchê-los com farinhas estrangeiras, não assumimos responsabilidade por qualquer reclamação, não ser por saccos que tenham o rotulo da nossa fabrica, intacto e rubricado com a nossa firma. Contra os falsificadores usaremos dos meios que a lei nos autorisa.

GIANELLI & C.

Rio de Janeiro, 6 de Maio del 883.

DR. H. GUEDES DE MELLO

Especialista das molestias dos olhos e dos ouvidos.
Ex-chefe de clinica de Dr. Landolt, em Paris.
Consultas, rua da Quitanda, 60, de 1 h. ás 3.
Gratis aos pobres, de meio-dia á 1 hora.

DR. SILVA RAMOS

Medico pela Universidade de Coimbra com 30 annos de pratica em Portugal, onde foi por 11 annos primeiro medico do Hospital. Especialidade: reumas, arthritides, sciaticas e sciaticas. Consultoria, rua da Quitanda, 39, de 1 ás 3 horas. — Residencia, rua do Catete, 181.

Dr. MISSICK

Cirurgião Dentista Americano
Das 9 ás 4 horas
115, RUA DO OUVIDOR

NOGUEIRA DA GAMA

CIRURGIÃO DENTISTA
71 RUA DE GONÇALVES DIAS 71
Ponto dos bonis de Botafogo

Le chirurgien dentiste

PINTO GUEDES
Est visible de 10 heures du matin à 5 heures du soir à son cabinet de consultations, 131, RUA DO ROSARIO pour tout ce qui concerne sa profession.

O DENTISTA COSTA PORTO

tem gabinete á rua da Uruguaiana n. 57, proximo á do Ouvidor.
Trabalhos garantidos o preço razoavel.
Attende á chamados.

MALADIES NERVEUSES ET INTERNES

Dr. Vieira de Mello, consult. de 1 á 3 h.
57, RUA DA URUGUAYANA, 57

Dr. Moncorvo,

Maladies des enfants et de l'appareil digestif, consultations de 1 1/2 á 3 horas
57, RUA DA URUGUAYANA, canto da do Ouvidor

MOLESTIAS DE PELLE

Tintura de salta, caroba e succupira branca, depurativo vegetal do sangue, approved pela Exma. junta de hygiene publica, o melhor purificador do sangue para a cura radical das escrophulas e todas as molestias provenientes dellas, como seção erupções, borbulhas, sarnas, empigens, dacthros, erysipelas, rheumatismos, syphilis e todas as molestias que tiverem sua origem na impureza do sangue; unico deposito, na rua da Assembléa n. 89, pharmacia.

PHOTOGRAPHIA ALLEMÁ

antigo estabelecimento de

Alberto Henschel & C.

Acha-se á disposição do respeitavel publico desde as 9 horas da manhã ás 4 da tarde.
PHOTOGRAPHIA E PINTURAS
sendo estas a cargo do celebre artista E. PAFF.

40 RUA DOS OURIVES 40

FUMOS



FUMOS

OS LEGITIMOS

CIGARROS E FUMOS

CAPORAL DO GLOBO

Este fumo vendemos em pacotinhos de 50 grammas em todas as charutarias desta corte e provincias. Este fumo é o melhor que tem apparecido no mercado por não conter composição alguma nociva á saúde. Recomendamo lo aos Srs. fumantes e principalmente aos que não podem supportar furos fortes.

MANUFACTURADO

POR

M. I. Bittencourt

FABRICA E DEPOSITO

58 RUA ESTACIO DE SÁ 58

VINHO TONICO E RECONSTITUINTE

de quina, carne, com chlorhydrophosphato de calcio, de todos os preparados o melhor até hoje conhecido, que a distincta classe medica, tanto dos hospitais como de casas de saúde, têm empregado com resultado espantoso nas pessoas debéis, anemicas, rachiticas, faltas de forças, crianças para lhes facilitar a dentição, as amas para lhes fortificar o leite. Preço: garrafa 28, duzia 208; vende-se unicamente no laboratorio pharmaceutico de A. R. de Carvalho Ferreira & C., rua da Assembléa n. 89.

TOSSES E BRONCHITES

Curia-se com o xarope peitoral de felegoso, angico e alcatrao da Noruega, approved pela Exma. junta de hygiene publica, para combater todas as affecções dos orgões respiratorios e da garganta, como seção: tosses, bronchites recentes e chronicas, asthma, dores de peito, suffocações, deluxos e larynges, como attestaão os distinctos medicos Drs. Tavano, Azevedo Macedo, Antonio de Siqueira, Pereira Portugal, etc.; vende-se unicamente na rua da Assembléa n. 89, pharmacia.

RHEUMATISMO

O remedio que com maior resultado se tem empregado e prescripto diariamente pelos melhores clinicos á a tintura de salta, caroba e succupira branca, preparado por A. R. de Carvalho Ferreira & C., unico deposito na rua da Assembléa n. 89, pharmacia.

GONORRHEAS

antigas e recentes, flores brancas e corrimentos, curão-se radicalmente em tres dias, sem dor nem recolhimento, pelo especifico de Bayran, approved pela Exma. junta de hygiene publica; deposito na rua da Assembléa n. 89, pharmacia.

OLEO DE BABOSA

contra a queda do cabelo; acha-se cuidadosamente preparado na pharmacia da rua **Primeiro de Marco n. 94**, canto da dos pescadores, e vende-se tambem na rua do Ouvidor n. 66, casa Laemmert.

LEITÃO & BAPTISTA

EMPRESTÃO DINHEIRO

SOBRE OURO, PRATA, BRILHANTES E PEDRAS PRECIOSAS

Todos os dias uteis, até ás 10 horas da noite

1 C Travessa do Theatro 1 C

CEREUS BRASILIENSIS

medicament pour les maladies du coeur

Approved pela Exma. Junta Central de Hygiene Publica

Privilegiado pelo governo imperial por decreto de 27 de Dezembro do anno passado

PREPARADO POR

A. G. DE ARAUJO PENNA & C.

Vende-se no laboratorio de

47 RUA DA QUITANDA 47

PRIMEIRO ESTABELECIMENTO DE CHAPÉOS NO IMPERIO

PREMIADO EM TODAS AS EXPOSIÇÕES NACIONALES E ESTRANGEIRAS

Neste estabelecimento fabrica-se e vende-se por atacado e a varejo chapéos de todas as qualidades para homens e meninos

ESPECIALIDADE EM CHAPÉOS ENFEITADOS PARA SENHORA

FABRICA IMPERIAL DE J. ALVARO D'ARMADA & C.

85 E 87 RUA DE S. JOSÉ 85 E 87

1 RUA DA AJUDA 1

RIO DE JANEIRO

1 RUA DA AJUDA 1



AU ROI DES CORDONNIERS

Vigier se charge de toutes sortes de commandes pour dames et hommes, spécialité pour infirmité des pieds.

101 RUA 7 DE SETEMBRO 101



MARQUE DÉPOSÉE

MORPHÉE!

Les seuls remèdes connus pour combattre la Morphée sont le Sirop dit Xarope Santo et l'onguent dit Unguento Santo du Dr. Teixeira.



FUMO CAPORAL SEREIA

agradável pelo aroma e paladar, reunidos a boa qualidade, tornando-se assim digno da apreciação dos Srs. fumantes.

LUZ

ECONOMIA E ASSEIO

OLEO PURO DE COLZA

Para uso das navios, estradas de ferro, fabricas e estabelecimentos, que necessitam de boa luz sem o risco de explosões.

2 RUA DA CANDELARIA 2

DINHEIRO

Empresta-se sob penhores de ouro, prata e brilhantes, na casa do Paiva, rua do Senador dos Passos n. 80, porta larga, junto à sacristia de Santa Ifigenia.

DOENÇAS DO ESTOMAGO

O elixir de camomilla composto, aprovado pela Exma. Junta de hygiene publica, é o melhor tónico para fortalecer os orgaos digestivos e facilitar a digestão.

O MELHOR REMEDIO

CONTRA

TOSSES E BRONCHITES

É o xarope de ascos composto, aprovado pela Exma. Junta de hygiene publica. Preparado unicamente na Pharmacia Bragançina de Mendes Bragança & C.

FUMOS AO VENCEDOR



J. Furtado de Castro

96 RUA DA URUGUAYANA 96

LARGO DA SÉ

RIO DE JANEIRO

Convidamos os Srs. varagistas de secos e molhados a visitar o nosso bem montado estabelecimento no qual encontrarão o mais completo e variado sortimento de fumos, fracos e fortes de todas as qualidades mais acreditadas.

Fumo Brazil, Fumo Caporal Mineiro, Fumo Govano puro, Fumo Rio-Novo, etc., etc.

FERIDAS ANTIGAS

Remedia seccativa de A. Guimarães, aprovada pela Junta de Hygiene, grande medicamento na cura das úlceras e feridas antigas, sem risco de reolher.

NOTES A LA SORTIE DU BUREAU

Accordeurs de piano

H. VANNIER, 11 R. S. Ignacio

Affichage et publicité

CH. VAUTREY & C., 131 R. do Rossio, concessionaires des affiches murales

Ameublements

J. MARTINS & C., successeur de Costrejean, 64 R. do Ouvidor

Avocats

CONSELHEIRO FRANKLIN DORIA, 34 R. do General Camara

Balances Poids et Mesures

H. CONTEVILLE, 101 R. de S. José

Banquiers

D. G. A. DE AZAMBUJA & C., 3 R. de S. Pedro.

Bijoutiers

CH. D. MAEDER DU BOIS, 125 R. da Quitanda

Bières

LEON LEIDEN, 86 R. do Binechelo

Brevets d'invention

CH. MOREL, 2 R. Nova do Ouvidor.

Café-Orient

PINTO MOREIRA & C., 25 R. da Prainha, qualidade superior - Kg. 700 rs., 1/2 Kg. 400 rs.

Chemiserie

BAILLON & KETTEL, en fil, 78 R. do Ouvidor

Chirurgiens-dentistes

COCHIMAN & C., 130 R. do Ouvidor

AUGUSTO BENTHE, 141 R. do Ouvidor

SAPOTELO JEDIAS, 40 R. dos Ourives, 1.º Etage.

DR. GREEN, 51 R. do Ouvidor de 9 h. du matin à 5 h. du soir.

Comestibles

JOSEPH CAILLAT, R. do Ouvidor, conserves alimentaires, liqueurs, confiserie

Courtiers de café

Antonio Guimarães, 3 Rua de S. Pedro.

Couturières

M. LEONTE BOULIEH, 45 R. da Quitanda

Déménagements

EMPRESA COIMBRA, 59 praça da Constituição

Eaux minérales

M. F. RICH, 91 R. do Ouvidor

ROSEACH WATTEY - AUGUSTE LEUBA & C., 48 R. d'Alfandega.

Eclairage

KERZELE INEXPLOSIBLE - Coral e Cardoso, 16 Travessa de Santa Rita.

Electricité

LEON BODDE & C., 117 Rua do Ouvidor

Escomptes & Changes

Georges Vannier, 51 Rua Primeiro de Março 1.º étage au fond.

Horlogerie

A. PENDELA TUMINENSE, 125 R. da Quitanda

Hôtels

RESTAURANT DES EYRENS, 9 R. Gonçalves Dias, cuisine recommandée, modicité des prix.

Huiles d'Olives

BUILE DE ANDREA BIANCHERI & FIGLI DE VENTIMIGLIA, Dépot chez Auguste Trigitt, 44 R. Gonçalves Dias - 1,500 le litre

Médecins

DR. EUG. PONEY, 21 R. dos Ourives - Maladies des Femmes

DR. A. JOSIM, 95 R. de S. José.

DR. ANTONIO NEVES DA ROCHA, maladies des yeux, 29 R. 1.º de Março, consult. de 12 à 2 h.

DR. SILVA ARAUJO, 57 Rua da Uruguyana, Maladies de la peau et syphilitiques.

DR. HENRIQUE DE SA, 22 R. 1.º de Março, Syphilis et maladies des enfants de 1 à 3 h.

Librairie

LACHAUD & C., Librairie internationale, 20 et 22, travessa do Ouvidor

Papeterie

MOREIRA MAXIMINO & C., 111 R. da Quitanda

Parfumerie

LES DEUX Océans - 111 R. do Ouvidor.

Robes et Confections

31 R. do Theatre et 142 R. 7 de Setembro

Restaurants

MANGINI, Cuisine renommée, 32 Praça da Constituição.

Sages-femmes

ME. BERENGER, R. dos Voluntarios da Patria n. 155

Specialité de lingerie

M. M. COLLON, 133 R. Rua do Ouvidor

A. LENZ, Lingerie parisienne supérieure, 91 R. d'Alfandega.

Tabacs et articles pour fumeurs

José FRANCISCO CORREA & C., 76 a 76 R. e 7 de Setembro.

CAJURUBÉBA

O grande benefactor da humanidade, que teve a feliz lembrança de combinar varias plantas brasileiras, de virtudes terapeuticas geralmente reconhecidas, e formar o preparado que denominou - Cajurubéba - não procura impor por anuncios e cartazes a applicação do mesmo preparado; e se recorre a estes meios de publicidade, é para o tornar conhecido, e poderem os doentes procurá-lo, porque elle tinha a convicção, que os factos têm vindo corroborar, que as pessoas que procurassem em seu uso alivio e cura a seus padecimentos, virião sem discordancia apegados aos seus effeitos, ás vezes verdadeiramente miraculosos, e aconselharia a todos os que padecem de incommodos identicos a recorrerem com plena confiança no mesmo meio.

De facto, no curto periodo em que se acha exposto á venda, nesta corte o Cajurubéba, já é conhecido o numero dos doentes que o hemidizem, o isto se prova pelo sensível augmento que se nota na procura, já per prescripção de medicos da maior nomeada, já por instigação de pessoas que o aconselhão a s. conhecidos que padecem dos mesmos incommodos, de que elles se curarão.

O Cajurubéba, que é annunciado como um excellente depurativo do sangue, de incontestavel proveito no rheumatismo, nas affecções syphiliticas e d'arthrasas, nas leucorrhéas, tem sobre os outros preparados congeneres, apreçados como purificadores do sangue, a grande superioridade de ser um tónico, enquanto que todos os outros são debilitantes, de modo que estes, debellando o mal para que são empregados, reduzem o doente a um extremo de debilidade, que requer depois para ser combatido o uso prolongado de tónicos, que muitas vezes não conseguem restituir ao doente seu antigo vigor; enquanto que o Cajurubéba, sendo simultaneamente depurativo e tónico, á medida que elle debella o mal primitivo, augmenta o appetite do doente e robustece-lhe as forçãs.

A razão desta differença de effeitos é obvia para os homens da sciencia, porque é geralmente sabido que os depurativos de que se achão cheias as pharmacias, e cujo numero o genio especulativo diariamente faz crescer, todos contém mercúrio ou iodureto de potasio em alta dose, e a acacia escura que estas substancias de bilição, porque diminuem a elasticidade e riqueza do sangue, que assim não é apto para preencher os officios de um bom liquido nutritivo.

A analyse chimica mais rigorosa, algumas mandadas fazer com o intuito de des-acreditarem o - Cajurubéba - por verem seus invejosos que elle vai merecendo a geral preferéncia, não conseguirão descobrir a menor particula de mercúrio ou de arsenico.

Caju e jurubéba - são as substancias que formão a base de sua composição, auxiliadas por vegetaes de nossa flora, cujos nomes o autor guarda em segredo. Quem desconhece os effeitos depurativos do caju?

Só com o seu uso tem conseguido muitos rheumaticos e syphiliticos debellarem seus males inveterados, que as prescripções medicas não conseguirão curar. Os nossos indigenas e hemens do povo aguardão a quadra de seu apparecimento para com elles se curarem.

A jurubéba é um tónico poderoso, desobstruente das viceras abdominaes, e principalmente do figado, e um excellent antiperiodico; e assim conseguido o estado morbido de orgã - tas essenciaes para a digestão e absorpção dos liquidos alimenticios, ella dá vigor ao organismo por uma boa nutrição.

Ninguém usa do - Cajurubéba - que não experimente em poucos dias augmento de appetite e uma sensação geral de bem estar.

Para um preparado de uma combinação tão racional e scientifica, em cuja manipulação seus autores empregão todo o zelo e empenho, não poupano cousa alguma para a obtenção dos melhores ingredientes, está reservada uma vida longa e gloriosa, a despeito das maiores aggressões dos despeitados e invejosos. Seus autores, consciões de que valem os seus preparados, fecho os ouvidos aos clamores da maledicéncia, para ouvirem os votos da gratidão.

Aqui na corte, e em muitos lugares do interior e das provincias do sul, já muitos meios de primeira plana, scientes do grã beneficio que o - Cajurubéba - tem produzido nas provincias do norte, onde é geralmente conhecido e largamente usado, o recebem á seus doentes, cujos soffrimentos têm resistido aos meios therapeuticos a que até então recorria.

Acha-se á venda nas principais drogarias desta corte.

DEPOSITO CENTRAL NESTA CORTE

42 RUA DA QUITANDA 42

Xavier de Simmas & Billecourt

ARMAZEM DE LOÇA E FERRAGENS

NAVIGAZIONE GENERALE ITALIANA

Societa Riunite Florio e Rubattino

GENES

CAPITAL... (Statutario... 100,000,000; Emesso... 50,000,000; Versato... 35,000,000)

FLOTTE LOS VAPEURS

Ligne rég. lère postale entre l'Italie, le Brésil et La Plata avec escales à Naples, Gènes, Marseille, Barcelone, Gibraltar, Cadix, Lisbonne, S. Vincent, Rio de Janeiro, Montevideo et Buenos Ayres

Tous ces bâtiments sont magnifiques et les salles pour l'usage des passagers de tout classes et le traitement des émetants est l'objet de tous les soins de la compagnie.

Chez l'Agence Generale Florio Rubattino

36 Rua 1.º de Março 36

RIO DE JANEIRO

CHARGEURS RÉUNIS

Société anonyme au capital de 12,500,000 Francs

COMPAGNIE FRANÇAISE DE NAVIGATION A VAPEUR

SIÈGE SOCIAL: 30 RUE LEPELLETIER, PARIS

AGENCE PRINCIPALE: 101, BOULEVARD DE STRASBOURG (HAYE)

Henri de la Roche, Pará. Joaquim da Cunha Freire & Irmãos, Ceará. Vila de San Nicolas... 2,000 lx. Vila de Rosario... 2,000 »

Porto... 2,000 » Vila de Santos... 1,500 » Vila de Rio de Janeiro... 1,500 »

Vila de Ceara... 2,500 » Vila de Pernambuco... 2,000 » Vila de Montevideo... 2,000 »

Vila de Buenos Ayres... 2,000 » MOSCA... REMORQUEUR

Tous ces bateaux de 1.º classe, possèdent de splendides aménagements pour les passagers de 1.º et de 3.º classe. - Excellente cuisine. - Vin à discrétion. - Médecin et femme de chambre à bord.

Agents pour le Brésil: AUG.º LEUBA & C.º

48 RUA D'ALFANDEGA

RIO DE JANEIRO

EXPOSITION PÉDAGOGIQUE PERMANENTE

18 et 20 Rua Nova do Ouvidor 18 et 20

Rio de Janeiro

LIBRAIRIE INTERNATIONALE LACHAUD & C.º

Librairie classique et romantique dans toutes les langues. Spécialité de musées et matériel scolaires.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE TRANSPORTS MARITIMES A VAPEUR

SOCIÉTÉ ANONYME. - Capital 12 millions de francs.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION: 9, Rue des Templiers. - Marseille.

LIGNE DE LA MÉDITERRANÉE AU BRÉSIL ET A LA PLATA

Service direct mensuel à grande vitesse de Naples, Gènes, Marseille, Barcelone et Gibraltar

à Rio de Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres touchant à S. Vicent

ALLER RETOUR

Départ de Naples... le 8 de chaque mois Dito Gibraltar... le 17 de chaque mois Dito Gènes... 12 » Dito Buenos-Ayres... 18 » Dito Marseille... 14 » Dito Montevideo... 19 » Dito Rio de Janeiro... 24 »

FLOTTE DE LA SOCIÉTÉ

pour la ligne du Brésil et de la Plata

Béarn... 5,000 T Poitou... 2,000 T Bourgogne... 2,000 T Provence... 5,000 T La France... 4,000 T Savoie... 3,000 T

KARL VALAIS & C.º

34 RUE D'ALFANDEGA

RIO DE JANEIRO

MAISON SPÉCIALE À RIO DE JANEIRO

D'ARTICLES POUR

Peintres, doreurs, ingénieurs, architectes, dessinateurs, graveurs.

lithographes et xilographes.

Coloriers à l'eau, à l'huile, à la gouache

Spécialité des ANILINES de P. MONNET & C.º, de Genève assortiment le plus complet qui existe dans l'Amérique du Sud pour les teintures.

Grand choix de papiers à dessin, toiles à peindre, coloriers, vernis, pinceaux, etc. et bronzes de toutes les nuances.

ACHAT ET VENTE DE TABLEAUX À L'huile, AQUARELLES ET OBJETS ARTISTIQUES.

L. DE WILDE, eintre

Rua Sete de Setembro n. 100, 102

COMMISSION, EXPORTATION, CONSIGNATION.

EXPOSITION PERMANENTE

Exécution parfaite de tous les travaux de peinture et de dessin artistiques ou industriels. Fabrique et restauration de moulures dorées, etc. bois à graver et burins.

TABAC RIO BRANCO

Ce tabac si apprécié et si réputé, doux, savoureux et aromatique, par de tout mélange précieux a été, par ce motif, distingué avec un avis salutaire par la Junta Central d'Hygiene Publice et la Presse.

cette défense du progrès, a manifesté maintes fois son opinion, le recommandant de préférence aux autres produits similaires devenant ainsi une garantie pour les appréciateurs de cette industrie nationale. Se vend dans tous les bureaux de tabac et au dépôt général de la fabrique Rua de Gonçalves Dias n. 20

CIEMÉ ET MEUSURIE A V. P. V.

Bernachot & Conteville

34 RUA DE SANTA LUZIA 34

RIO DE JANEIRO

Cet établissement, un des plus anciens et des mieux achalandés de l'Empire est installé de façon à pouvoir satisfaire à toutes les exigences.

SCRIBER MECANIQUE - Appareil pour plafonds et planchers, Moulures, Equerres, etc.

WAGONS ET VOITURES POUR TRAMWAYS

Les conditions d'installation de cet établissement de premier ordre lui permettent de livrer ses travaux à des prix très modérés.

DINHEIRO

C. P. de Moraes & C., continuão a em prestar dinheiro sobre penhores de ouro, prata e brilhantes, na rua do Sacramento n. 19.

CALLOS

Grande callista pedicure - José Clemente Rossi. - Extrahese callos, unhas e moles, cravos, unheiros, olhos de perdiz, etc., podendo calçar botinas novas e apertadas sem sentir a menor dor. - Desencrava-se unhas, garante-se a sua cura. - Rua Primeiro de Março n. 29, sobrado; encontra-se todos os dias das 9 às 4 da tarde

Société Anonyme de Travaux

Dyle et Bacalan

Siège Social à Paris, 15, Avenue Matignon

CAPITAL 7,500,000 FRANCS

Entreprise de Construction du Chemin de fer de Paraná à Curitiba

Dans la Province du Paraná (Brésil)

Ateliers de Construction en Europe

A LOUVAIN (Belgique)

ATELIERS DE LA DYLE

Matériel fixe et roulant

Pour Chemins de fer, Chemins Routiers, Tramways, etc. Voitures, Wagons, Roues et Essieux montés, Ponts, Plaques, Tournantes, Signaux, etc.

A BOURBAUX (France)

ATELIERS DE BACALAN

Matériel pour Chemins de fer, Machines et Chaudières de Batellerie à Vapeur

Construction de Navires

Adressez les lettres et Commandes à Paris: 15, Avenue Matignon.

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)

à Rio de Janeiro: 64, Rua do Hospício.

à BOURBAUX (France)